



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 927**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2020, le règlement suivant :

927 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour les programmes de réfection des infrastructures – eau potable et eaux usées, de réfection du réseau pluvial, de réfection du réseau routier (chaussées), de réfection des bâtiments et de réaménagement des bureaux et un emprunt de 3 360 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE la partie de ce règlement qui est relative aux objets autres que la réfection des bâtiments et réaménagement des bureaux, et ce, pour un emprunt n'excédant pas 2 360 000 \$ a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 26 juin 2020;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 JUIN 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS